La BÂTISSE D'EDGARD
L'AGENCE IMMOBILIÈRE D'EXCEPTION

Bénéficiez de nos Honoraires "privilèges" avec le Mandat d'Edgard

BARÈME D'HONORAIRES

Vente Habitation

Le Mandat Simple

PRIX DE VENTE NET				HONORAIRES TTC
de	0 €	à	99 999 €	5 000 €
de	100 000 €	à	250 000 €	6 %
A partir de			250 001 €	5 %
Supérieur à			2 Millions €	4 %

Le Mandat d'Edgard

PRIX DE VENTE NET				HONORAIRES TTC
de	0 €	à	99 999 €	4 500 €
de	100 000 €	à	250 000 €	5 %
A partir de			250 001 €	4 %
Supérieur à			2 Millions €	3 %

Vente Fonds de commerce

Le Mandat Simple

PRIX DE VENTE NET		HONORAIRES TTC
Inférieur à	50 000 €	5 000 €
Supérieur à	50 000 €	10 %

Le Mandat d'Edgard

PRIX DE VENTE NET		HONORAIRES TTC
Inférieur à	50 000 €	4 500 €
Supérieur à	50 000 €	9 %

- Les Honoraires à la charge de l'acquéreur : La remise d'une note d'honoraires est obligatoire.
- Les Honoraires de délégation de mandat restent applicables au mandat principal.
- Les Honoraires de parts de société sont identiques à ceux des fonds de commerce

Expertise immobilière judiciaire : PRIX sur devis

Retrouvez toutes nos informations sur notre site

https://www.labatissededgard.com/